

PRÉFET DE L' AISNE

Direction Départementale des Territoires

Accès à TELEPAC avec son mot de passe

Depuis décembre 2015, dans le but de sécuriser les déclarations, chaque agriculteur est invité à modifier tous les 6 mois, son mot de passe pour l'accès à son dossier TELEPAC.

Pour la première connexion avec votre mot de passe actuel, vous devez renseigner le code personnel TELEPAC 2015 que vous avez reçu en juin 2015. Il s'agit du courrier de fin de campagne. Vous trouverez en haut à gauche, la clé d'identification composée de 3 lettres, d'un chiffre et de 4 lettres, permettant de vous identifier.

Ensuite, vous êtes invité à créer votre propre mot de passe composé d'au moins 8 caractères, dont au moins trois des quatre catégories suivantes : lettres minuscules, lettres majuscules, chiffres et/ou caractères spéciaux.

Enfin, votre nouveau mot de passe doit être différent des cinq derniers mots de passe utilisés pour votre dossier TELEPAC.

Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquer sur « créer un compte ou mot de passe perdu », une fenêtre s'ouvre, vous demandant de renseigner votre numéro pacage, votre code INSEE, votre numéro SIRET, votre date de naissance, les 5 derniers caractères du RIB et votre code TELEPAC 2015 (clé d'identification composée de 3 lettres, d'un chiffre et de 4 lettres, à retrouver sur votre courrier de fin de campagne « juin 2015 »).

En cas de difficulté, je vous invite à contacter le service Agriculture de la DDT de l'Aisne.